Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

ACADEMIE DE

DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

PAGE DE COUVERTURE A UTILISER OBLIGATOIREMENT

SESSION 2020

Note/20

CONCOURS INTERNE

Nom de famille : ……	Concours……. ……..
Nom d'usage :……	Code concours : ……..……
Prénoms : ……	
Date de naissance : I__I__I I__I__I I **1** I **9** I__I__I	Discipline présentée……..……
Adresse : ……	
……..	
……..	N° d'inscription I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I
N° de téléphone……	
Adresse électronique……	

Votre dossier de RAEP doit être établi **en double exemplaire.** Il ne doit comporter que les seuls éléments prévus par l'arrêté du 19 AVRIL 2013 fixant les modalités d'organisation du concours interne choisi.
Attention : Vous ne devez pas joindre les pièces justificatives relatives à votre dossier de candidature (états des services, copies de vos contrats) ou tout autre document (rapport d'inspection ou recommandation du chef d'établissement, etc.).
L'envoi **doit obligatoirement être effectué** par vos soins et par voie postale en recommandé simple **au plus tard le VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019,** le cachet de la poste faisant foi**. Tout dossier transmis après la date fixée entraîne l'élimination du candidat.**

ADRESSE D'EXPEDITION et INTITULE DU CONCOURS/SECTION à reporter sur l'enveloppe d'expédition
Intitulé du concours et de la section **LOG'INS** **ZA des Brateaux** **Pôle Eurologistics** **Bâtiment F - Porte B** **Rue des 44 Arpents** **91100 VILLABÉ**

Le prestataire ne communiquera aucune date de réception des dossiers RAEP. Seule la preuve de dépôt en recommandé simple fera foi de votre envoi.

Je soussigné, chef de l'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites dans la seconde partie du dossier, certifie l'authenticité des éléments dont il est fait état.

Visa après contrôle du chef d'établissement

A…….. **Le……** Signature et cachet du chef d'établissement